

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE

DU 27 FEVRIER 2014

Délibérations du Conseil Municipal



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Quatorze, le 27 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier HENNO, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents : Olivier HENNO, Thérèse DUTRIAUX, Eric MIELKE, Pascale LAHOUSTE, Jean Pierre EURIN, Philippe CALAIS, Rudy DELAPLACE, Jean TALMAN, Jeannine COQUELLE, Thérèse BAUDE, Thérèse VIEMON, Daniel BOUCAUT, Francis BAEKELANDT, Alain BRICOUT, Claude WASILKOWSKI, André DUBREUCQ, Marie Hélène FOLLET, Jean Luc BONTE, Géraldine DELEMAZURE MELON, Elsa MATON, Christophe LYOEN, Maxime LACOSTE, Ghislaine CAVROT, Jean Pierre HOUZET, Sylvain BILLAU, Myriam LEIGNEL, Jean Michel LIEVIN.

Ont donné procuration :

Christelle DELEBARRE	à	Rudy DELAPLACE
Elisabeth MASSE	à	Claude WASILKOWSKI
Anny CAGNON	à	Thérèse BAUDE
Roselyne DEBLONDE	à	Thérèse DUTRIAUX
Martine DEMUYS	à	Francis BAEKELANDT
Jonathan RENARD	à	Christophe LYOEN

Etait absent :

Secrétaire de Séance Rudy DELAPLACE

OBJET : **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2013**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

OBJET : **RAPPEL DE DECISIONS**

- N° 360/13 Convention de partenariat entre la Ville de Saint-André et le réseau diabète et obésité Lille Métropole : Mise à disposition de créneau piscine
- N° 361/13 Régie d'avances pour le paiement des activités périscolaires et de loisirs destinées aux jeunes andrésiens
Nomination d'un mandataire suppléant
- N° 362/13 Régie de recettes pour l'encaissement des activités au Service Jeunesse
Nomination d'un mandataire suppléant
- N° 363/13 Renouvellement du bail de location : 3C et 3D rue Lavoisier
- N° 364/13 Convention de mise à disposition de locaux avec l'association USSA Vacances
- N° 365/13 Bail de location de garage 20 rue Henri Dunant
- N° 366/13 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux à l'association CAP
- N° 367/14 Convention financière et de mise à disposition de locaux communaux entre la Ville et l'USSA Omnisports

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions quant à ces décisions.

Monsieur HOUZET demande un éclairage concernant la décision n° 367/14 : « Convention financière et de mise à disposition de locaux communaux entre la Ville et l'USSA Omnisport ». Il souhaite savoir pourquoi il est évoqué une partie financière dans cette convention.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une obligation juridique s'agissant de l'occupation de locaux communaux par une association d'une part et eu égard au montant de la subvention que cette association perçoit d'autre part.

PAS DE VOTE

QUESTION : N° 1/1

OBJET : **OPERATION DE MISE SOUS PLI – ELECTIONS MUNICIPALES**

Par courrier en date du 20 juin 2013, Monsieur Le Préfet du Nord/Pas-de-Calais a porté à la connaissance des Communes la décision de l'Etat de procéder à une réorganisation des opérations de mises sous pli à l'occasion des prochaines élections municipales de mars 2014.

A l'origine, l'organisation de ces opérations s'opérait de la façon suivante :

- recrutement des personnels et choix du lieu de mise sous pli par le secrétaire de la commission de propagande ou les services de la Commune
- rémunération des personnels et envoi des déclarations fiscales par la préfecture à l'issue des opérations électorales.

Cette organisation est remise en cause en raison des contraintes et des inconvénients liés à la gestion administrative et technique de ce dispositif.

Pour répondre à la problématique de gestion des opérations de mise sous pli, il a été décidé par convention, de confier cette prestation aux collectivités moyennant un défraiement selon le principe du versement plafonné à 0,29 € par électeur inscrit et par tour de scrutin.

Pour les élections municipales 2014, les Collectivités auront à charge de réaliser les opérations d'adressage et de mise sous pli de la propagande électorale. Pour y répondre, le choix est offert aux communes d'assurer ces opérations de mise sous pli en régie, ou en régie avec le concours du CDG du Nord, ou en externalisation.

Par convention en date du 15 juillet 2013, il a été convenu que la Commune de SAINT-ANDRE réalise les prestations d'adressage et de mise sous pli de la propagande électorale à l'occasion des élections municipales 2014.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter la participation volontaire des agents (titulaires, stagiaires et non titulaires) de la collectivité aux activités de mise sous pli dont la collectivité a la charge
- de calculer la rémunération sur les bases suivantes : dotation de l'état divisé par le nombre de plis envoyés. Le produit obtenu sera le montant par pli à verser charges comprises.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 1/2

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION

La loi n° 200-276 du 27/2/2002 relative à la démocratie de proximité a instauré une nouvelle méthode de recensement de la population depuis le 1^{er} janvier 2004; cette formule a substitué au comptage traditionnel organisé tous les 7 ou 9 ans une technique d'enquêtes annuelles de recensement.

Depuis 2009, l'I.N.S.E.E. publie tous les ans la population légale en fin d'année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte se déroule chaque année sur 8 % des adresses. Le recensement se déroule de mi-janvier à fin février.

Le recensement reste placé sous la responsabilité de l'Etat. Sa réalisation repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'I.N.S.E.E., avec une répartition des rôles fondée sur l'expérience des recensements précédents. L'I.N.S.E.E. organise et contrôle la collecte des informations, puis exploite les questionnaires et diffuse les résultats. Les communes préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

C'est pourquoi, il est nécessaire de créer :

- 3 postes d'agents recenseurs

Chaque agent recenseur percevra la somme de 2,47 euros brut par logement recensé et un forfait de 20 euros brut par demi-journée de formation.

- 1 poste de coordonnateur d'enquête parmi le personnel communal

Le coordonateur d'enquête percevra la somme de 1,57 euro brut par logement recensé.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une opération neutre pour la Ville car l'INSEE donne une dotation à la commune pour la rémunération des agents.

Monsieur le Maire profite de l'occasion qui lui est donnée avec cette délibération, de remercier les agents qui effectuent ce travail.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

En dehors de l'ordre du jour Monsieur le Maire souhaite qu'un bilan d'activité du PAD (Point d'Accès au Droit) pour l'année 2013 soit présenté.

Il donne la parole à Madame LAHOUSTE qui présente ce rapport d'activité.

L'intervention de Madame LAHOUSTE est retranscrite ci-après :

« Créé le 1^{er} janvier 2012, par convention signée le 30 novembre 2011, avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), présidé par Monsieur Eric NEGRON, le Président du Tribunal de Grande Instance, le Point d'Accès au Droit de Saint André vient d'achever sa deuxième année d'activité.

Les administrés, qu'ils soient andrésiens ou non, peuvent prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie pour bénéficier, tout au long de l'année, de consultations juridiques gratuites avec :

- Des avocats
- Des notaires
- Des huissiers
- Le Délégué du Défenseur des droits
- Le conciliateur de justice
- L'ADIL (asso. départementale d'information sur le logement)
- L'AIAMV (association d'aide aux victimes)
- La CLCV (association de consommateurs)
- Une médiatrice familiale

Ce service vise à aider les administrés ayant à faire face à des situations personnelles ou administratives de plus en plus complexes. Le but de ces consultations est en effet d'informer ces personnes sur leurs droits et leurs obligations mais également de les orienter dans leurs démarches.

En 2013, ce sont **273** personnes qui ont été reçues dans le cadre de ces **86** permanences tenues au cours de l'année. (En 2012 : 222 personnes pour 77 permanences tenues)

Les permanences les plus « prisées » sont :

- Les avocats : 82 personnes reçues
- Le conciliateur de justice : 51 personnes reçues
- L'association d'aide aux victimes : 39 personnes reçues
- Les notaires : 38 personnes reçues
- Le délégué du défenseur des droits : 25 personnes reçues.

Parallèlement à ces permanences, diverses actions ont été menées au cours de l'année 2013 :

- Participation à la semaine des droits et devoirs des jeunes, par une intervention auprès de deux classes de 4^{ème} du collège Jean Moulin, sur la justice pénale des mineurs
- Participation à une rencontre professionnelle organisée par le CLIC
- Organisation de la journée de l'accès au droit qui s'est tenue le 19 juin 2013. Ce sont 37 consultations qui ont été tenues en cette matinée « portes ouvertes ». Cette journée de l'accès au droit sera renouvelée le mercredi 18 juin 2014 en mairie

Parmi les projets 2014, outre cette journée de l'accès au droit prévue en juin, il convient de prendre note dès à présent de l'organisation de permanences fiscales, prévue à la mi-mai 2014 : Le public pourra rencontrer sur rendez-vous des avocats fiscalistes et des experts comptables afin de l'aider à remplir sa déclaration d'impôts. Enfin, des actions seront organisées conjointement avec le conseil des jeunes pour travailler sur des thématiques juridiques, telles que, par exemple, le problème de la cyber criminalité.

Madame LAHOUSTE complète ses propos en signalant que depuis septembre 2001, en sa qualité d'Adjointe, elle assure, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 15h00 à 17h00, des permanences en dehors du PAD.

Madame LAHOUSTE précise qu'elle n'est pas rétribuée pour ces permanences. Elle intervient en sa qualité d'avocat dans le cadre de sa délégation aux affaires juridiques.

Elle souligne qu'au-delà des conseils, elle assure un suivi, notamment par exemple dans le cadre de problèmes que peuvent rencontrer les administrés avec les huissiers.

Monsieur le Maire remercie Madame LAHOUSTE ainsi que les services, Monsieur GROS, Madame LEFEVRE des actions qui sont menées.

PAS DE VOTE

QUESTION : N° 2/1

OBJET : COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur MONEUSE, Trésorier Principal de Saint-André, a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2013 afin que le Conseil puisse procéder à l'examen de ce document et formuler éventuellement toutes observations ou réserves jugées utiles.

Toutes les opérations du compte de gestion correspondent à celles du compte administratif. Les résultats des deux documents sont conformes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 2/2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Madame Thérèse DUTRIAUX, 1^{ère} Adjointe au Maire, présidente de la séance, présente au Conseil Municipal le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2013, comme suit :

• **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Excédent 2012 :	2 026 021.09 €
- Titres émis 2013 :	1 814 124.27 €
- Mandats émis 2013 :	1 352 309.88 €

Excédent cumulé fin 2013 : 2 487 835.48 €

- Restes à réaliser dépenses :	568 135.92 €
- Restes à réaliser recettes :	€
Solde	-568 135.92 €

Excédent cumulé 2013 avec les restes à réaliser 1 919 699.56 €

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Excédent 2012 :	2 498 280.92 €
- Titres émis 2013 :	13 676 789.60 €
- Mandats émis 2013 :	13 666 600.99 €

Excédent de l'année 2013 : 10 188.61 €

Excédent cumulé fin 2013 : 2 508 469.53 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 2 487 835.48 € et un résultat cumulé, en incluant les restes à réaliser, de 1 919 699.56 €

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent au niveau de l'exécution de l'année 2013 de 10 188.61 € et un excédent cumulé de 2 508 469.53 €.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CALAIS.

Monsieur CALAIS observe que la Ville de Saint-André, comme toutes les collectivités locales, subit les effets de la crise depuis 2008 avec l'accroissement du chômage et la délocalisation des entreprises qui frappent de plein fouet les plus démunis. La crise des finances publiques avec un endettement et le déficit de l'Etat expliquent le désengagement de l'Etat et le manque de visibilité pour les collectivités territoriales. Malgré ce contexte, la Ville de Saint-André a touché en 2013 les

bénéfices d'une politique raisonnée qui a permis d'augmenter sensiblement les recettes de fonctionnement tout en maintenant les dépenses à un niveau acceptable souligne Monsieur CALAIS qui note que « Maintenir un niveau d'investissement, optimiser la gestion quotidienne sont les impératifs qui ont guidé la stratégie financière et budgétaire de notre Ville. »

Monsieur CALAIS propose alors de visionner le power point qui illustre le compte administratif 2013.

Ce power point est annexé à la fin du Procès Verbal.

Monsieur CALAIS conclut en notant que par une politique raisonnée, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées de manière significative ce qui permet de garantir la quantité et la qualité des services offerts à la population pour faire en sorte que Saint-André demeure « la Ville Sympa qui veut le rester ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur CALAIS et les membres de la commission Finances ainsi que Monsieur GROS, Madame DUPUIS et l'ensemble des agents du Service Finances puis il ouvre le débat.

Monsieur BILLAU remercie tout d'abord Monsieur CALAIS, Monsieur GROS, les membres de la commission et Madame DUPUIS pour le travail qui a été réalisé depuis 6 ans et notamment pour les réponses qui ont été apportées à toutes les questions qui étaient posées.

Monsieur BILLAU note que l'on retrouve pour 2013, un Compte Administratif relativement standard avec un budget de fonctionnement qui s'équilibre avec un petit excédent de 10 000 €. La section d'investissement est beaucoup moins importante qu'en 2012, année de la fin de construction de la crèche explique Monsieur BILLAU.

Monsieur BILLAU revient alors sur son cheval de bataille que sont les excédents cumulés de fonctionnement qui représentent 18 % du budget, soit près d'1/5ème et 90 % des besoins 2014 en investissement, alors qu'il est fait appel à l'emprunt à hauteur de 34 % des besoins.

Monsieur BILLAU estime que le « bas de laine » de 2 498 000 € n'est pas utilisé à bon escient pour limiter le recours à l'emprunt. Il note qu'en général, dans les entreprises ou les associations bien gérées il n'y a pas plus de 5 à 8 % de marge de manœuvre pour faire face à des imprévus, alors que pour la Ville de Saint-André le « matelas » est très épais et de l'ordre de 18 %. Il poursuit en disant que depuis 2008, aucune somme n'a été réellement affectée en section d'investissement même si cela est inscrit en Décision Modificative. Au total depuis 6 ans 1,8 millions d'euros auraient pu ne pas être empruntés en étant pris sur les 2,5 millions d'euros d'excédent de fonctionnement. Cela aurait permis d'économiser 80 000 € d'intérêt par an soit depuis le début de mandat, près de 480 000 €.

En affectant des excédents de fonctionnement en investissement, des projets « à taux zéro » auraient pu être réalisés, alors qu'aujourd'hui, le recours à l'emprunt est de 34 % avec des taux de 4,1 % pour le dernier emprunt. « Ce sont les andrésiens qui au final ont payé ces 480 000€ » note Monsieur BILLAU qui regrette que les remarques faites depuis des années par son groupe n'aient jamais été entendues.

Il observe par ailleurs que les impôts ont été augmentés en 2010 et estime que les andrésiens ont payé 2 fois cette lacune de gestion.

Monsieur BILLAU note que 480 000 €, c'est :

- 16 campagnes de communication annuelles,*
- 18 mois de fêtes, cérémonies, réception,*
- Presque 1 année de fonctionnement de l'école de musique,*
- La totalité des subventions aux associations (hors CAP, CCAS, écoles).*

« Hélas, ce sont les banques qui ont profité de ces étrennes andrésiennes » estime Monsieur BILLAU qui conclut en faisant remarquer que Saint-André est l'une des villes où les taux ont augmenté le plus : en 2010 : plus de 9,18 % en taxe d'habitation et plus de 9,59 % pour la taxe foncière, même s'il y a eu une baisse en 2013 où le taux est passé à 38,43 % (au lieu de 39,21 %) pour la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BILLAU pour la qualité des échanges depuis les six dernières années ainsi que pour son assiduité à la commission des finances.

Monsieur le Maire observe tout d'abord, que la présentation démontre qu'il y a une prévision budgétaire qui correspond extrêmement précisément aux dépenses réalisées. En effet l'excédent n'est que de 10 000 € ce qui signifie qu'il y a une très bonne exécution du Budget.

Concernant le montant de la dette de la Ville de 12 millions d'euros et le niveau d'endettement par habitant qui est de 909 €, il se situe en dessous de la strate. Si on ramenait ce taux en intégrant les excédents, pour obtenir l'endettement net, on arrive à un taux d'endettement de 652 € par habitant, ce qui est extrêmement raisonnable.

En réponse à Monsieur BILLAU, Monsieur le Maire signale « qu'on ne peut être une commune à excédent 0 ». Il assume le fait que la Ville ait été plus « fourmi que cigale » et il explique à nouveau pourquoi : l'excédent de 4,5 millions d'euros en investissement et en fonctionnement permet d'être en capacité de rembourser pendant quatre ans la dette en capital qui s'élève à environ 730 000 € et les intérêts à 329 000 €. C'est naturellement une politique de haut niveau de services dans la Ville qui permet cette réalisation budgétaire car il y a peu de villes dans la Communauté Urbaine qui ont un tel niveau de services.

Durant le mandat qui se termine, de nombreux investissements ont été réalisés : la crèche : 1 200 000 €, la piscine : 1 200 000 €, l'éclairage public : 900 000 €, le boulodrome couvert : 600 000 €, le vestiaire Caby : 264 000 €.

La stratégie a été de décider de financer une part des investissements par l'excédent (voir dans la décision modificative l'annulation de l'emprunt de 1 million d'euros), et une part par l'emprunt car nous connaissons une période où les taux d'intérêt sont relativement bas.

Si les investissements avaient été financés seulement par les excédents, la ville n'aurait plus de marges de manœuvres financières. Alors il pourrait être reproché à la Ville de ne pas avoir de gestion prospective de la dette et d'avoir autofinancé des investissements au moment où les taux étaient les plus bas.

La stratégie aurait été toute différente si les taux avaient été plus hauts et Monsieur le Maire l'affirme : « cela a du sens de tenir compte de l'environnement dans lequel on se trouve et actuellement, il est pertinent de garder, pour les investissements de demain, (rénovation de l'église, extension des cours de tennis) la capacité d'investir au cas où l'univers économique et financier venait à changer »

« L'avenir n'est pas sacrifié pour un présent plus facile » souligne Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire constate que la Ville doit faire face à des changements d'environnement à cause des décisions du Gouvernement : diminution de la DGF de 100 000 € en 2014, et 100 000 € en 2015, transfert de 198 000 € provenant de la taxe sur l'électricité des communes vers les Communautés Urbaines, et enfin, possibilité pour la CUDL de faire évoluer l'attribution de compensation de -5 à +5 % à la majorité simple.

Dans ce contexte, la Ville a maintenu son haut niveau de services, a continué à investir, et elle est en capacité, compte-tenu du dynamisme des bases de la Ville, d'entamer la baisse des impôts pour rendre une partie de ce dynamisme aux andrésiennes et andrésiens (les taux seront votés dès que les bases seront connues, courant avril probablement).

Monsieur le Maire poursuit en observant que les dépenses de personnel sont maîtrisées et cela demande une forme de rigueur de la part du Directeur Général des Services et de la Direction des Ressources Humaines ainsi que de l'élu en charge. Aujourd'hui, la Ville compte 200 équivalents temps plein, et il n'est pas souhaitable d'aller au-delà estime Monsieur le Maire. Si la Ville est amenée à créer des services nouveaux, ce sera avec un redéploiement de personnel.

Monsieur le Maire conclut en se demandant quelles critiques formulerait l'opposition si l'excédent cumulé était minime et si le compte administratif était déficitaire !! Aujourd'hui les andrésiennes et les andrésiens qui observent la gestion de la Ville peuvent en tirer la conséquence suivante : l'avenir peut être envisagé avec confiance et la Ville a fait en sorte d'être en capacité d'investir dans les années qui viennent quel que sera l'environnement économique.

Monsieur le Maire estime que ce sont des atouts qui doivent rassurer les andrésiens pour les années à venir et qu'il s'agit d'un bon compte administratif qui laisse des marges de manœuvre pour l'avenir.

Monsieur le Maire quitte alors la salle et laisse la présidence à Madame DUTRIAUX, 1^{ère} Adjointe qui procède à la lecture des chiffres du compte administratif avant de passer la question aux voix.

ADOPTÉE :

- 29 Voix Pour
- 3 Abstentions (Mme CAVROT, Mrs HOUZET et BILLAU)
- Non-participation au vote de Mr Le Maire

Monsieur le Maire de retour dans la salle reprend la présidence à Madame DUTRIAUX 1^{ère} Adjointe, qui a choisi de ne pas se représenter car elle va quitter le Nord pour rejoindre ses enfants dans le Sud.

Monsieur le Maire la remercie chaleureusement pour son travail, son désintéressement sa compétence et aussi sa franchise depuis 19 ans qu'ils sont élus ensemble. « Ce fut un vrai plaisir de travailler avec toi et je te remercie de ton action au service des andrésiennes et des andrésiens » souligne Monsieur Le Maire.

QUESTION : N° 2/3

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

La clôture de l'exercice budgétaire 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 508 469.53 €.

Après constatation du résultat, l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'instruction M14, peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement
 - en totalité, pour 2 508 469.53 € en section de fonctionnement - compte 002.

**ADOPTÉE : 30 VOIX POUR
 3 ABSTENTIONS (Mme CAVROT,
 Mrs HOUZET et BILLAU)**

QUESTION : N° 2/4

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2013

En vue d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la Commune, sont annexés à la présente, conformément à l'article 11 de la Loi N°95-127, les tableaux détaillant l'ensemble des opérations immobilières réalisées en 2013.

Il vous est proposé d'approuver ce bilan.

Acquisitions 2013

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
TERRAIN	18 RUE CORNEILLE	AY144	MARIGNAN	VILLE ST ANDRE		1 €

Cessions 2013

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant TTC
TERRAIN	RUE PASTEUR	AP275	VILLE ST ANDRE	SCI FLANDRE		135 000 €
IMMEUBLE	10 PLACE DE GAULLE	AY110	VILLE ST ANDRE	INITIATIVES EMPLOIS FAMILIAUX		125 000 €
TERRAIN	CHEMIN DE MESSINES	A7502	VILLE ST ANDRE	SCI SAINT M		7 600 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Décision Budgétaire Modificative N°1

QUESTION : N° 2/5

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES/DEPENSES - ANNEE 2014

RECETTES				
Fonc	Nat.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
01	738 1	DROITS DE MUTATION	-200 000,00	-200 000,00
814	735 1	TAXE SUR L'ELECTRICITE	-50 000,00	-50 000,00
020A	641 9	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL - DECHARGES SYNDICALES	-50 000,00	-50 000,00

DEPENSES				
Fonc.	Nat.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
112A	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS - FOURRIERES VEHICULES	500,00	500,00
025	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Dissolution de l'Atelier Chansons	-680,00	-680,00
025	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ADIL, régularisation suite au dernier recensement	-43,95	-43,95
025	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AIAVM, régularisation suite au dernier recensement	-41,53	-41,53
025	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Association des Anciens Combattants subvention	900,00	900,00

										exceptionnelle			
025	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - INFOGRAPHIE	200,00	200,00	200,00								200,00
025	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - MARCEL ET NOS VOISINS	190,00	190,00	190,00								190,00
025	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ESPACES JARDINS	190,00	190,00	190,00								190,00
025	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AFNOL	350,00	350,00	350,00								350,00
213C	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Ecole La Cessoie, complément effectifs	1 400,00	1 400,00	1 400,00								1 400,00
213D	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Ecole La Cessoie, complément effectifs	13 843,00	13 843,00	13 843,00								13 843,00
40	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - LES ECLAIREURS CONGRES NATIONAL	700,00	700,00	700,00								700,00
40	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - FOOT EN SALLE	105,00	105,00	105,00								105,00

422A	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - CAP OFFICE, complément DSP	314 440,00	314 440,00
510	6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Réseau diabète	525,00	525,00
422	6188	PROJET EDUCATIF LOCAL	-2 000,00	-2 000,00
422	6574	USSA VACANCES - PROJET EDUCATIF LOCAL	850,00	850,00
422	6574	BIBLIOTHEQUE - PROJET EDUCATIF LOCAL	150,00	150,00
422	6574	ADPE SCHUMAN - PROJET EDUCATIF LOCAL	1 000,00	1 000,00
01	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - complément marché fournitures	10 000,00	10 000,00
01	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - complément marché papier	10 000,00	10 000,00

020A	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - relieurs secrétaria général		1 000,00	1 000,00					1 000,00
01	60632	FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS - DIVERS SERVICES			15 000,00					15 000,00
01	60636	VETEMENTS PROFESSIONNELS - complément marché			8 920,00					8 920,00
01	6156	MAINTENANCE - DIVERS			20 000,00					20 000,00
822	61523	ENTRETIEN VOIES ET RESEAU - SALAGE			30 000,00					30 000,00
01	651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES			2 000,00					2 000,00
01	60611	EAU - DIVERS			30 000,00					30 000,00
01	60612	GAZ - DIVERS			50 000,00					50 000,00

01	654	ADMISSION EN NON VALEUR	6 300,00	6 300,00	6 300,00
01	6135	LOCATIONS MOBILIERES - DIVERS	5 000,00	5 000,00	5 000,00
01	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS - DIVERS	6 000,00	6 000,00	6 000,00
01	60633	FOURNITURES DE VOIRIE - DIVERS	35 000,00	35 000,00	35 000,00
01	61522	ENTRETIEN DES BATIMENTS - DIVERS	20 000,00	20 000,00	20 000,00
020E	61551	ENTRETIEN DES VEHICULES-DIVERS	5 000,00	5 000,00	5 000,00
01	61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS - DIVERS	20 000,00	20 000,00	20 000,00
020A	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT - TRAVAUX EN REGIE EN MAIRIE	50 000,00	50 000,00	50 000,00
020A	6281	COTISATIONS DES PETITES VILLES DE France	1 080,00	1 080,00	1 080,00
01	6451	COTISATIONS URSAFF	10 000,00	10 000,00	10 000,00

01	6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 000,00	10 000,00	10 000,00
520A	62873	CCAS - REMBOURSEMENT DE FRAIS CONTRATS AIDES	35 000,00	35 000,00	35 000,00
01	64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	80 000,00	80 000,00	80 000,00
01	6226	HONORAIRES DIVERS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
01	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX DIVERS	10 341,00	10 341,00	10 341,00
024A	6135	LOCATIONS MOBILIERES - VŒUX AUX ASSOCIATIONS COMPLEMENT (FE03)	1 030,00	1 030,00	1 030,00
024A	6232	FETES ET CEREMONIES - VŒUX AUX ASSOCIATIONS COMPLEMENT (FE 03)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
024A	6232	FETES ET CEREMONIES - VŒUX DE QUARTIERS COMPLEMENT (FE 05)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
024A	6232	FETES ET CEREMONIES - BANQUET DE NOEL COMPLEMENT (FE44)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
024A	6232	FETES ET CEREMONIES - SALON DES CULTURES ALTERNATIVES (FE104)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
024A	6247	TRANSPORT COLLECTIF - VŒUX DE QUARTIER - SORTIE A YPRES (FE05)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
024A	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT - VŒUX AUX ASSOCIATIONS COMPLEMENT (FE03)	225,00	225,00	225,00

024A	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT - VŒUX DE QUARTIER COMPLEMENT (FE05)	175,00	175,00	175,00
024A	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT - BANQUET DE NOEL (FE44)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
01	6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 000,00	4 000,00	4 000,00
251A	60623	ALIMENTATION	24 000,00	24 000,00	24 000,00
01	611	CONTRATS - DIVERS	25 000,00	25 000,00	25 000,00
020E	60622	CARBURANT - DIVERS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
01	61521	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - DIVERS	25 000,00	25 000,00	25 000,00
01	61523	ENTRETIEN VOIES ET RESEAU - DIVERS	10 000,00	10 000,00	10 000,00
024A	6232	FETES ET CEREMONIES - CONCERT DE POCHE COMPLEMENT (FE102)	6 500,00	6 500,00	6 500,00
024A	6232	FETES ET CEREMONIES - OPERETTES EN FETE COMPLEMENT (FE109)	10 575,00	10 575,00	10 575,00
024A	6232	FETES ET CEREMONIES - FESTI ASSO (FE92)	14 000,00	14 000,00	14 000,00
TOTAL RECETTES REELLES			-300 000,00	-300 000,00	-300 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES			989 723,52	989 723,52	989 723,52

01	781 1	REPRISE SUR AMORTISSEMENT - correction de la fiche 20112184004455 mobilier service population - amortissement des exercices 2012 et 2013	102,00	102,00	102,00
01	781 1	REPRISE SUR AMORTISSEMENT - correction des comptes 281571 et 281578 demande de la DRFIP	13 757,00	13 757,00	13 757,00
		TOTAL RECETTES D'ORDRE	-286 141,00	-286 141,00	21 118,00
01	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 508 469,53	2 508 469,53	711 487,01
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (total + résultat)	2 222 328,53	2 222 328,53	2 222 328,53

01	6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS - correction de la fiche 20112184004455 mobilier service population - amortissement des exercices 2012 et 2013	102,00	102,00	102,00
01	6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS - correction des comptes 281571 et 281578 demande de la DRFIP	13 757,00	13 757,00	13 757,00
01	6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	7 259,00	7 259,00	7 259,00
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE	21 118,00	21 118,00	21 118,00
01	022	Dépenses imprévues	711 487,01	711 487,01	711 487,01
01	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	500 000,00	500 000,00	500 000,00
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 222 328,53	2 222 328,53	2 222 328,53

Décision Budgétaire Modificative N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES/DEPENSES - ANNEE 2014

RECETTES							DEPENSES						
Fontc	Net	Libelle	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR + Vote)	Fontc	Net	Libelle	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR + Vote)
01	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		500 000,00	500 000,00	500 000,00	020E	2182	GALERIE BERLINGO 5703ZR59	215,89			215,89
01	1641	EMPRUNT		-1 282 889,00	-1 282 889,00	-1 282 889,00	33 A	2188	MATERIEL SCENIQUE POUR SALLE ANDRE WAUQUIER	23 880,43			23 880,43
01							33 B	2188	MATERIEL SCENIQUE POUR ZEPPELIN	9 714,44			9 714,44
01							312A	2188	GUITARE - ECOLE DE MUSIQUE	555,00			555,00
01							413	2188	DEFIBRILATEUR - PISCINE	2 265,22			2 265,22
01							251B	2313	MO CUISINE RS PEUPLIERS	15 038,03			15 038,03
							251B	2313	CONTROLE TECHNIQUE ET DAT RS PEUPLIERS	2 625,22			2 625,22
							251B	2313	MISSION SPS RENOVATION RS PEUPLIERS	1 423,24			1 423,24
							251B	2313	ANALYSE AMIANT ECHANTILLONS - GS PEUPLIERS	574,08			574,08
							64 F	2031	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECH	3 728,00			3 728,00
							814	2031	MAITRISE D'OEUVRE MARCHÉ RENOVATION EP	5 059,02			5 059,02

814	2031	MISSION DE SUIVI EP STE HELENE, RUE PASTEUR	4 407,86															4 407,86
814	2151	RENOVATION EP RUE SAINTE HELENE- TRANCHE FERME	7 885,07															7 885,07
814	21534	EP RUE STE HELENE	513,38															513,38
814	21534	EP RUE PASTEUR TRANCHE FERME	11 009,91															11 009,91
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE THIERS	5 023,20															5 023,20
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE BRIQUETERIE	5 023,20															5 023,20
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE VILLEBOIS MAROEUL	4 305,60															4 305,60
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE EMILE ROMANET	7 176,00															7 176,00
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE HENRI DUNANT	5 382,00															5 382,00
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE CHANZY	8 970,00															8 970,00
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE DE DORMAGEN	19 734,00															19 734,00
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE PASTEUR	5 023,20															5 023,20
814	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE DE LA ZEME D'B	3 588,00															3 588,00

814	21534	21534	RENOVATION EP RUE STE HELENE	555,63	555,63															555,63
814	21534	21534	PRER8 - 2013 - RECONSTRUCTION RUE BRIQUETERIE - REVISION PRI	1 215,61	1 215,61															1 215,61
814	21534	21534	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC : FLORALED -	15 918,64	15 918,64															15 918,64
64 F	2313	2313	MENUISERIES INTERIEURES	6 346,62	6 346,62															6 346,62
64 F	2313	2313	MENUISERIES INTERIEURES	12 881,89	12 881,89															12 881,89
64 F	2313	2313	SITUATION 5 - REVISION PRIX - SOLDE - MENUISERIES EXTERIEURE	339,22	339,22															339,22
212C	2128	2128	CLOTURE D'ENCEINTE ECOLE J.FERRY	358,80	358,80															358,80
822	2158	2158	ACHAT DE MODULES FLEURIS BANCS - PLACE DE GAULLE	7 999,95	7 999,95															7 999,95
830D	2188	2188	TIREFORT TRACTEL - SERV. ENVIRONNEMENT	1 098,00	1 098,00															1 098,00
01	2031	2031	VIDEOSURVEILLANCE - PHASE 4 ANALYSE DES OFFRES	2 332,20	2 332,20															2 332,20
01	2031	2031	VIDEOSURVEILLANCE - PHASE 5 ASSISTANCE TRAVAUX	4 888,65	4 888,65															4 888,65
01	2031	2031	VIDEOSURVEILLANCE - PHASE 6 SUIVI 1ERE ANNEE D'EXPLOITATION	2 421,90	2 421,90															2 421,90
01	2188	2188	FOURNITURES ET INSTALLATION VIDEOPROTECTION	200 000,00	200 000,00															200 000,00

													2 948,14						2 948,14							2 948,14	
																											12 514,08
																											25 032,28
																											16 074,24
																											12 961,53
																											3 552,12
																											10 115,82
																											2 985,00
																											4 603,77
																											4 312,78
																											10 218,98
																											10 686,02
																											10 166,00

01	28184	AMORTISSEMENT MOBILIER - correction de la fiche 20112184004455 mobilier service population - amortissement des exercices 2012 et 2013	102,00	102,00	102,00	102,00	01	28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - correction de la fiche 20112184004455 mobilier service population - amortissement des exercices 2012 et 2013	102,00	102,00	102,00	102,00
01	281571	AMORTISSEMENT MATERIEL ROULANT - correction de la fiche 20112184004455 mobilier service population - amortissement des exercices 2012 et 2013	13 757,00	13 757,00	13 757,00	13 757,00	01	281578	AMORTISSEMENT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE - correction des comptes 281571 et 281578 demande de la DRFIP	13 757,00	13 757,00	13 757,00	13 757,00
64 F	2031	INTEGRATION DE TRAVAUX - MAITRISE D'ŒUVRE CRECHE	18 145,00	18 145,00	18 145,00	18 145,00	64 F	2313	INTEGRATION DE TRAVAUX - MAITRISE D'ŒUVRE CRECHE	18 145,00	18 145,00	18 145,00	18 145,00
64 F	2033	INTEGRATION - MISSION CONTRÔLE CRECHE	140,00	140,00	140,00	140,00	64 F	2313	INTEGRATION - MISSION CONTRÔLE CRECHE	140,00	140,00	140,00	140,00
814	2031	INTEGRATION - ECLAIRAGE PUBLIC STE HELENE MAITRISE D'ŒUVRE	1 697,00	1 697,00	1 697,00	1 697,00	814	2151	INTEGRATION - ECLAIRAGE PUBLIC STE HELENE MAITRISE D'ŒUVRE	1 697,00	1 697,00	1 697,00	1 697,00
411C	2031	INTEGRATION - SOLIDITE CHARPENTE GYMNASE SCHUMAN	6 672,00	6 672,00	6 672,00	6 672,00	411C	2313	INTEGRATION - SOLIDITE CHARPENTE GYMNASE SCHUMAN	6 672,00	6 672,00	6 672,00	6 672,00
020A	2031	INTEGRATION - DIAGNOSTIC HOTEL DE VILLE PMR	1 111,00	1 111,00	1 111,00	1 111,00	020A	21312	INTEGRATION - DIAGNOSTIC HOTEL DE VILLE PMR	1 111,00	1 111,00	1 111,00	1 111,00
213A	2031	INTEGRATION - DIAG PMR GROUPE SCOLAIRE SCHUMAN	2 299,00	2 299,00	2 299,00	2 299,00	212C	21312	INTEGRATION - DIAG PMR GROUPE SCOLAIRE SCHUMAN	2 299,00	2 299,00	2 299,00	2 299,00
213B	2031	INTEGRATION - DIAG PMR GS PEUPLIERS	1 974,00	1 974,00	1 974,00	1 974,00	213B	21312	INTEGRATION - DIAG PMR GS PEUPLIERS	1 974,00	1 974,00	1 974,00	1 974,00

01	2031	INTEGRATION - DIAG PMR VILLE	4 773,00	4 773,00	4 773,00	4 773,00	21318	INTEGRATION - DIAG PMR VILLE	4 773,00	4 773,00	4 773,00	4 773,00
212A	2033	INTEGRATION - INSERTION MARCHE T06/109 GAURAIN VILLE	117,00	117,00	117,00	117,00	21312	INTEGRATION - INSERTION MARCHE T06/109 GAURAIN VILLE	117,00	117,00	117,00	117,00
01	2033	INTEGRATION - ANNONCE TOITURE PRESBYTERE	70,00	70,00	70,00	70,00	2313	INTEGRATION - ANNONCE TOITURE PRESBYTERE	70,00	70,00	70,00	70,00
01	28031	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	6 968,00	6 968,00	6 968,00	6 968,00						
01	28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	51,00	51,00	51,00	51,00						
01	28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	240,00	240,00	240,00	240,00						
SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE			58 116,00	58 116,00	58 116,00	58 116,00	SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE			0,00	50 857,00	50 857,00
01	001	K 001 RESULTAT REPORTE	2 487 835,48	2 487 835,48	2 487 835,48	2 487 835,48	01	020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	244 479,45	244 479,45	244 479,45
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 763 062,48			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 763 062,48			

ADOPTÉE : 30 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS (Mme CAVROT, Mrs
HOUZET et BILLAU)

Monsieur le Maire passe de nouveau la parole à Monsieur CALAIS.

Monsieur CALAIS commente le document présenté et souligne en recettes dans la section d'investissement, le virement d'une somme de 500 000 € provenant de la section de fonctionnement et le retrait d'un emprunt de 1 282 889 € afin d'autofinancer les projets d'investissements 2014.

En dépense, dans cette section d'investissement, Monsieur CALAIS constate le report de plusieurs dépenses : il s'agit d'engagements, réalisés en 2013 pour lesquels la Ville n'a pas encore reçu les factures. Monsieur CALAIS signale notamment en dépenses d'investissement les acquisitions d'un immeuble 67 rue de Lille préempté, et du restaurant d'entreprise Rhodia pour un montant de 370 000 € et la rénovation du restaurant scolaire des Peupliers pour 110 000 €

En section de fonctionnement, Monsieur CALAIS commente l'ensemble des dépenses et notamment les dépenses liées au Projet Educatif Local pour les projets fléchés de l'USSA vacances, de la Bidothèque et de l'ADPE Schuman.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CALAIS de sa présentation et ouvre le débat.

Monsieur BILLAU observe qu'effectivement une somme de 500 000 € a été virée de la section de fonctionnement en investissement, mais il précise que ce n'est que le compte administratif 2014 qui montrera si cela a été exécuté.

Monsieur BILLAU s'interroge sur les trois grosses dépenses :

- 300 000 € pour la maison 67 rue de Lille,*
- 370 000 € pour l'achat du restaurant Rhodia,*
- 110 000 € pour la rénovation du restaurant des Peupliers.*

Il demande quels sont les projets sur ces trois dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire revient tout d'abord sur la suppression de l'emprunt et note que même si ce n'est pas sur l'ensemble des propos, le point de vue de l'équipe municipale majoritaire s'enrichit de la qualité des débats, et, en l'occurrence, il a semblé pertinent d'utiliser une part de l'excédent pour renoncer à l'emprunt programmé dans le budget.

Concernant l'acquisition de la maison rue de Lille, elle fait partie d'un ensemble immobilier qui appartient à DALKIA (avec le garage) qui a souhaité le vendre. Il y avait un projet sur cet ensemble immobilier qui ne correspondait pas aux souhaits de la Ville. S'agissant de plus de l'entrée de Ville, il est apparu logique que le foncier soit maîtrisé d'autant qu'il existe sur cet espace un emplacement réservé aux fins d'y aménager un rond-point pour mieux desservir le quartier Sainte-Hélène et créer un lien entre le quartier de la Gare et le quartier Sainte-Hélène.

Il a donc été demandé à la Communauté Urbaine de préempter le bien. Elle préempte donc le garage pour un montant de 550 000 € mais n'ayant pas la compétence pour préempter la maison, elle a délégué son pouvoir de préemption à la Ville qui est intéressée par l'acquisition pour y réaliser du logement social ou pour y aménager des services publics.

Pour ce qui est de l'ancien restaurant de l'entreprise Rhodia aujourd'hui occupé par « les jardins de l'Atlas », il a semblé pertinent d'acquérir ce bien dans le cadre de la ZAC Rhodia. En effet, il y a un lieu qui se situe idéalement au cœur de cette ZAC à proximité de la Deûle.

Le projet serait d'y créer une médiathèque intercommunale (avec la Ville de Marquette) ou d'en faire une nouvelle salle des fêtes ou un autre équipement public afin de créer de la vie et du lien social au sein du futur nouveau quartier.

Enfin, concernant les 110 000 € consacrés au restaurant scolaire des Peupliers, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DELAPLACE.

Monsieur DELAPLACE rappelle qu'en 2013 avait été évoquée la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire avec un passage en self service. Ce projet qui avoisinait les 300 000 € a évolué lors de discussions en Conseil d'Ecole entre les représentants des parents d'élèves et les enseignants et de façon quasi unanime, il a été décidé d'abandonner le projet de self et de flécher une partie des investissements sur ce groupe scolaire sur le projet de regroupement de l'école maternelle.

Cependant, des investissements restent nécessaires dans le restaurant scolaire dans le cadre du plan de maîtrise sanitaire, notamment pour du gros matériel de cuisine dont il faut anticiper le renouvellement. Les locaux sanitaires, vestiaires etc... pour le personnel doivent également être reconfigurés.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELAPLACE de ces explications et passe ensuite la question aux voix.

**ADOPTÉE : 30 VOIX POUR ET
3 ABSTENTIONS (Mme CAVROT,
Mrs HOUZET et BILLAU)**

QUESTION : N° 2/6

OBJET : SUBVENTIONS

L'Administration Municipale propose le vote des subventions suivantes :

- | | |
|--|------------|
| • ATELIER CHANSON (dissolution de l'association) | - 680,00 € |
| • ADIL (convention 015€/habitant) | - 43,95 |
| • AIAVM (convention 0.21€/habitant) | -41,53 |
| • FOOT EN SALLE | + 105,00 € |
| • BIDOtheque – subvention exceptionnelle dans le cadre du Projet Educatif Local | + 150,00 € |
| • Espaces et Jardins – subvention exceptionnelle | + 190,00 € |
| • Marcel et nos Voisins – subvention exceptionnelle | + 190,00 € |
| • Infographie | + 200,00 € |
| • AFNOL Association des Familles du Nord-Ouest de Lille | + 350,00 € |
| • Réseau diabète | + 525,00 € |
| • Les Eclaireurs – subvention exceptionnelle pour le Congrès National | + 700,00 € |
| • USSA VACANCES – subvention exceptionnelle dans le cadre du Projet Educatif Local | + 850,00 € |
| • UNC-UNC/AFN – Association des Anciens Combattants – subvention exceptionnelle | + 900,00 € |
| • ADPE SCHUMAN – subvention exceptionnelle dans le cadre du | |

Projet Educatif Local	+ 1 000,00 €
● Ecole Saint-Joseph – subvention de fonctionnement, complément	+ 1 384,00 €
● Ecole La Cessoie – subvention de fonctionnement, complément	+ 1 400,00 €
● USSA NATATION – frais de déplacements nationaux	+ 3067,90 €
● COS du personnel municipal	+ 4 000,00 €
● CAP OFFICE, complément	+ 314 440,00 €

Total + 328 686,42 €

Les crédits sont prévus au BP 2014 et en DM 1

Monsieur le Maire passe successivement la parole à Monsieur CALAIS et Monsieur DELAPLACE qui commentent les subventions proposées.

Monsieur DELAPLACE profite de l'occasion pour évoquer le Projet Educatif Local et faire le bilan de la première année. Il rappelle qu'il s'agit d'une démarche volontariste de la commune qui a permis de rassembler un certain nombre d'acteurs éducatifs (Education Nationale, parents d'élèves, associations, Ville) autour d'un vrai travail de concertation afin qu'ensemble soit co-construit un projet cohérent.

Monsieur DELAPLACE souligne qu'il s'agit d'une démarche innovante que peu de communes ont initiée et que cela a permis un vrai travail de fond et la mise en œuvre d'actions avec différents porteurs de projets. Les actions 2013 ont toutes été réalisées. Monsieur DELAPLACE signale également que cette démarche a aussi permis d'avancer sur un autre sujet que sont les rythmes scolaires, tant est si bien que la ville de Saint-André a été citée par la presse comme « bon élève » tant sur la forme que sur le fond.

Concernant les subventions accordées dans le cadre du P.E.L, ont été reconduites :

- *Les actions de la Bidothèque (prix du jeune lecteur, prix des collégiens) pour un montant de 150 €.*
- *Le Rallye inter-écoles organisé par l'ADPE Schuman pour un montant de 1 000 €*
- *Une subvention de 850 € est aussi accordée à l'USSA Vacances qui organise depuis l'automne un atelier parents-enfants multisports chaque samedi matin à la halle de sport des Peupliers. C'est un temps familial qui commence à trouver son public.*

Pour les autres actions 2014, dans le cadre du P.E.L les projets ne sont pas encore aboutis et feront l'objet de présentation et de vote de subvention lors des prochains Conseils Municipaux précise et conclut Monsieur DELAPLACE.

Monsieur le Maire évoque enfin la subvention à l'USSA Natation et les excellents résultats de ce club, ainsi que l'article élogieux paru ce jour dans la presse sur ce club.

Monsieur le Maire passe enfin la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 2/7

**OBJET : TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES
ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur Le Trésorier Principal nous a informé qu'il ne peut procéder au recouvrement des produits (85 pièces) pour un total de :

6 233.66 €

Compte tenu du principe de confidentialité, les données ne peuvent pas être communiquées publiquement. Toutefois, les documents transmis par Monsieur le Trésorier Principal sont consultables.

Il vous est proposé d'admettre ces produits en non-valeur, les crédits correspondants étant prévus en Décision Budgétaire Modificative n°1.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 3/1

**OBJET : IMMEUBLE 2 PLACE DE GAULLE :
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT**

Par délibération du 21 mars 2013, vous aviez autorisé la cession de l'immeuble sis 2 place de Gaulle, cadastrée section AY n° 126 à la SCI LISA moyennant le prix de 330 000 € HT.

Compte tenu de son utilisation par l'association CAP, délégataire du service public de la petite enfance, qui y a exploité la crèche « Enfentillage », et compte tenu de jurisprudences récentes, il convient par sécurité juridique de procéder officiellement à la désaffectation et au déclassement du dit immeuble.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1) Compte tenu du transfert de la crèche « Enfentillage » dans des nouveaux locaux rue Vauban, de constater la désaffectation de l'immeuble sis 2 place de gaulle, cadastrée section AY n° 126,
- 2) De prononcer le déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis 2 place de Gaulle cadastrée section AY n° 126.

La délibération du 21 mars 2013, sus visée est rapportée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 3/2

OBJET : VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 2 PLACE DE GAULLE

Le Conseil Municipal, venant de prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis 2 place de Gaulle, il convient à présent de décider de la cession dudit immeuble.

Une proposition d'achat a été faite par la SCI LISA au prix de 330 000 € HT.
En conséquence et vu l'avis des Domaines, il vous est proposé :

- 1) D'autoriser la cession de l'immeuble sis 2 place de Gaulle, cadastrée section AY n° 126 pour une contenance de 2a 12 ca à la SCI LISA ou toute personne physique ou morale qu'elle entendrait se substituer, moyennant le prix de 330 000 € HT
- 2) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 4/1

OBJET : REVERSEMENT PAR LE SIVOM ALLIANCE NORD OUEST DU MONTANT DE CESSIION DU RESEAU CABLE ACQUIS PAR LA SOCIETE NUMERICABLE IMPLANTE SUR LA COMMUNE DE SAINT ANDRE

Dans le cadre des compétences dévolues par ses communes membres, le SIVOM Alliance Nord Ouest intervient, conformément à ses statuts, en matière d' « études et mise en place des utilisations du réseau local de vidéocommunication du SIVOM Alliance Nord Ouest tendant à le valoriser et l'optimiser vers de nouvelles technologies d'informations ».

Dès 1987, le développement du réseau câblé sur le périmètre du SIVOM a concerné les communes dites « primo adhérentes » de Lambersart, Saint André, Marquette Lez Lille, Wambrechies, Verlinghem et Pérenchies. Les communes de Lompret, Bondues, La Madeleine et Marcq en Baroeul ont directement contractualisé avec les sociétés SOCCOM et REGION CABLE, aux droits desquelles vient aujourd'hui la société NUMERICABLE, pour la gestion de leur réseau câblé et ont ensuite adhéré au SIVOM Alliance Nord Ouest en transférant leur compétence relative au réseau local de vidéocommunication.

Par protocole transactionnel conclu le 11 juillet 2013 entre la société NUMERICABLE, le SIVOM, représentant les six villes « primo adhérentes », et les communes de Lompret, Bondues, La Madeleine et Marcq en Baroeul, il a été décidé de procéder à la résiliation anticipée des conventions et de céder les éléments du réseau câblé, autre que les infrastructures de génie civil, à la société NUMERICABLE.

Ce protocole précise les modalités de transfert de propriété, ainsi que les conditions financières de rachat par NUMERICABLE. Il a notamment été défini un versement du prix de cession par dixième, avec un taux d'actualisation annuel de l'ordre de 4 %.

La société NUMERICABLE reverse aux communes de Bondues, La Madeleine, Marcq en Baroeul et Lompret le montant du prix de cession du réseau câblé implanté sur leur territoire. Pour ce qui est du réseau implanté sur les six communes « primo adhérentes », le montant du prix de cession est versé au SIVOM Alliance Nord Ouest eu égard au transfert de compétence formalisé en matière de gestion du réseau câblé et réalisé avant la signature de la convention d'établissement et d'exploitation du réseau câblé.

Ces six communes ont fait part de leur souhait de bénéficier du reversement du montant du prix de cession du réseau câblé implanté sur leur territoire.

Afin d'en neutraliser les conséquences financières, le SIVOM Alliance Nord Ouest reversera le montant du prix de cession à la commune de Saint André, sur une période de dix exercices budgétaires, à compter de 2013. Le montant du prix de cession du réseau câblé prendra en compte le principe d'actualisation formulé à l'égard de la Société Numéricable.

Les montants de reversement entre le SIVOM Alliance Nord Ouest et la commune seront les suivants :

Prix de cession non actualisé €	211 001,00 €
1 ^{er} exercice	21 039,63
2 ^{ème} exercice	22 756,47
3 ^{ème} exercice	23 666,73
4 ^{ème} exercice	24 613,40
5 ^{ème} exercice	25 597,93
6 ^{ème} exercice	26 621,85
7 ^{ème} exercice	27 686,72
8 ^{ème} exercice	28 794,19
9 ^{ème} exercice	29 945,96
10 ^{ème} exercice	31 143,80
Total prix de cession actualisé €	261 866,68

Il vous est donc proposé d'autoriser:

- la perception du montant de cession du réseau câblé, acquis par la société NUMERICABLE, implanté sur la commune selon les modalités ci-dessus définies,
- Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la gestion administrative et financière de ce dossier.

Monsieur le Maire explique le contexte de cette délibération. L'installation du câble et la création de Région Câble date de 1987 pour la télé locale (C9) qui n'a pas eu les audiences espérées. Mais ce câblage s'est révélé utile pour d'autres services (téléphone mobile et internet), donc ce réseau a une certaine valeur d'autant plus qu'il est désormais possible d'introduire la fibre optique dans le câble co-axial.

Le SIVOM est propriétaire des fourreaux et vend à Numéricable tout ce qui est à l'intérieur de ces fourreaux (câbles et prises).

Ce retour pour la Ville de Saint-André est de 261 000 € sur dix années.

Le SIVOM restera bien propriétaire des fourreaux et les loue pour 90 000 € par an, somme qui restera affectée au SIVOM.

Monsieur BILLAU demande si un expert a été nommé par le SIVOM pour analyser le protocole transactionnel, car la somme en retour peut paraître faible.

Monsieur le Maire précise que la somme de 261 000 € ne concerne que la ville de Saint-André. Monsieur le Maire évoque alors le plan câble où tous les modes juridiques ont été élaborés : il y a des villes qui ont choisi la régie avec la fibre optique, d'autres qui ont fiscalisé le câble, et Saint-André avec le SIVOM qui est passé par Région Câble : plus de 80 % des foyers de Saint-André sont potentiellement raccordés car la commune a la chance d'avoir la tête de réseau, c'est le taux le plus élevé des villes du SIVOM. La Ville sera en 2015, l'une des vingt communes de la Communauté Urbaine à avoir deux réseaux très haut débit, Numéricâble et Orange.

Pour revenir à la question de Monsieur BILLAU, Monsieur le Maire confirme le travail d'expertise, d'évaluation et de mise en concurrence sur cette cession. La négociation a été menée à la fois par le SIVOM et par la Communauté Urbaine précise Monsieur le Maire qui passe alors la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 4/2

OBJET : PROGRAMME REGIONAL DE LUTTE CONTRE L'OBESITE 2014-2018

En date du 16 janvier, l'Agence Régionale de Santé a transmis à la Ville le Programme Régional de lutte contre l'obésité 2014-2018 pour avis du Conseil Municipal.

Conformément à l'Article L.1434-3 du code de la Santé Publique, les Collectivités Territoriales disposent de deux mois à compter de la date de publication de l'avis de consultation au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région pour transmettre leur avis à l'Agence Régional de Santé.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable au programme régional de lutte contre l'obésité 2014-2018.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame DUTRIAUX qui présente cette question.

Madame DUTRIAUX résume le document de l'ARS joint à la délibération. Son intervention est retranscrite ci-après :

« En date du 16 janvier 2014, la ville de Saint-André a reçu de l'ARS (Agence régionale de la Santé), le programme régional de lutte contre l'obésité 2014 – 2018. L'obésité est considérée comme une maladie neuro-comportementale. L'OMS parle de pathologie nutritionnelle La prévalence régionale de l'obésité est de 21,3 % dans notre région contre 15 % au niveau national. Il a été montré que les personnes les plus touchées sont les plus vulnérables socio-économiquement, en particulier les femmes.

Il existe une vraie inégalité en termes de connaissances et de pratiques puisque l'IMC diminue avec le nombre de diplômes.

Le plan d'actions proposé pour le repérage, dépistage, l'accompagnement et la prise en charge devront passer la personne au centre des stratégies et devront

respecter la diversité des parcours de vie et développer un maillage territorial efficace.

Il se déroule en 5 axes précédés d'un état des lieux indispensable au développement d'une stratégie d'actions.

- L'axe 1 : est la prévention primaire reprise dans le contenu du programme régional Alimentation Activité physique (EPODE)
- L'axe 2 : a pour objectif de développer le repérage/dépistage, la prise en charge et l'orientation dans le parcours de santé d'une part par les acteurs du repérage, tels que les structures sociales de proximité, la médecine du travail, l'Education Nationale puis dans une 2ème partie par les professionnels du 1er recours. Ceci sera réalisé à travers l'amélioration des pratiques, la sensibilisation, la formation des professionnels de santé et le développement d'outils pour l'orientation du patient vers le niveau de recours adapté.
- L'axe 3 : s'attache aux problématiques liées à l'obésité sévère ou complexe, telles que l'organisation de la filière de l'obésité sévère et à son maillage territorial, la labellisation, l'amélioration de la prise en charge de la femme enceinte, le transport sanitaire et la chirurgie de l'obésité.
- L'axe 4 : Les actions sont transversales, elles concernent notamment les actions d'accompagnement personnalisé, l'amélioration de la qualité de vie à travers l'intégration de services déjà existants et de la cellule familiale, la lutte contre les stigmatisations et le développement de l'activité physique.
- L'axe 5 : reprend les problématiques liées au médico-social.

Au sein de notre commune, 2 axes peuvent être développés et poursuivis :

- **L'axe 1 : « accentuer la prévention primaire »** qui reprend les objectifs du prochain programme régional Alimentation Activité Physique. Cet axe reprend les objectifs du prochain Programme Régional Alimentation Activité Physique « PRAAP » :
 - **Renforcer** l'implication des acteurs politiques et responsables institutionnels dans le champ de la santé, de l'alimentation et de l'activité physique.
 - **Soutenir** les acteurs (professionnels et associatifs) et optimiser leurs actions.

- Favoriser l'accessibilité aux offres en promotion de la santé, en alimentation et en activité physique adaptée.
- Promouvoir des modes de vie favorables à la santé, à une alimentation de qualité, à la pratique régulière d'une activité physique et au bien être (d'où la création de deux parcours santé dans la Ville).
- Consolider les offres en termes de santé, d'alimentation et d'activité physique.

- **L'axe 2 : « Repérer, et orienter les personnes en surpoids et obèses dans un parcours de soins »**, et ce en partenariat avec la PMI, les médecins et le Réseau Diabète et Obésité (RDO) à qui la Ville réserve des créneaux à la piscine.

Madame DUTRIAUX propose donc qu'un avis favorable soit émis par le Conseil Municipal au programme régional de lutte contre l'obésité 2014 – 2018.

Monsieur le Maire remercie Madame DUTRIAUX de sa présentation et salue son action dans le domaine de la Solidarité au premier mandat et dans celui du Développement Durable et la Santé Publique au cours du mandat qui s'achève.

Monsieur le Maire souligne que cette délibération correspond à une volonté municipale qui est de considérer que l'égalité des chances s'exerce dans le domaine du savoir, des apprentissages fondamentaux (lire, compter, écrire) mais aussi dans d'autres domaines comme la fracture numérique et la Santé Publique.

Des projets ont été élaborés et évalués et il a été constaté que notre action au sein des écoles en faveur de la Santé Publique avait abouti à des résultats conséquents mesurés.

Monsieur le Maire passe alors la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 4/3

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE GENS DU VOYAGE LILLE METROPOLE EXERCICE 2012

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport d'activités 2012 du Syndicat Mixte Gens du Voyage (SMGDV).

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat mixte a été créé en 2002 à l'issue de la loi CHEVENEMENT et de la prise de cette compétence gens du voyage par Lille Métropole avec la répartition suivante : Les investissements dans les terrains d'accueil sont réalisés par Lille Métropole, la gestion des terrains est déléguée au Syndicat Mixte des Gens du Voyage de Lille Métropole.

Aujourd'hui, il y a 10 terrains dans la métropole qui sont « loi BESSON 2 » avec des compteurs électriques et d'eau individualisés, il y a une aire de grand passage sur Wambrechies – Bondues – Marquette, un accueil provisoire à Wattrelos avant la construction d'un nouveau terrain, et un nouveau terrain à Mons-en-Baroeul.

Est également envisagée à court ou moyen terme, la construction de deux aires supplémentaires à Roncq et à Tourcoing.

Pour le terrain de Lille-Barges et celui de Saint-André rue Jean Monnet, ceux-ci sont toujours en « loi BESSON 1 » c'est-à-dire de type collectif pour ce qui est des compteurs. La transformation du terrain de Saint-André en « loi BESSON 2 » est prévue par la Communauté Urbaine en 2014/2015.

La Communauté Urbaine contribue au budget de ce Syndicat Mixte à hauteur de 1 200 000 €, l'Etat pour 653 000 € et les communes pour 179 000 €, sachant que les usagers paient une redevance qui s'est élevée à 440 000 € en 2012.

Ce Syndicat doit avoir une gestion prudente car il y a de plus en plus de terrains à gérer, ce qui est une bonne chose, même s'il manque encore 200 places.

Monsieur le Maire profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier le Préfet Monsieur BUR et son Directeur de Cabinet Monsieur CORDIER car ils appliquent les termes de la loi BESSON quand il y a une intrusion sauvage dans une commune dotée d'un terrain d'accueil ; à savoir que l'intervention des services de l'Etat est plus rapide (entre deux et trois jours) et se fait sans qu'il soit nécessaire de faire une requête auprès du Tribunal de Grande Instance (le délai serait alors de trois à huit semaines).

Aujourd'hui, quand une intrusion se fait sur un terrain de la commune, qu'il soit public ou privé, l'expulsion se fait entre 48 heures et 76 heures, et Monsieur le Maire en remercie les services de la Préfecture et les services de Police.

PAS DE VOTE

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour la qualité des débats.

Il signale que certains conseillers ont fait le choix pour des raisons personnelles ne de pas se représenter, alors que d'autres seront toujours présents dans l'avenir.

Monsieur BILLAU demande la parole afin d'évoquer des documents qu'il avait réclamés concernant l'école Saint-Joseph et l'école de la Cessoie lors des derniers Conseils Municipaux. Il signale qu'il a bien eu le compte de bilan et de résultat pour l'école Saint-Joseph, mais pour l'école de la Cessoie, il n'a que le compte de bilan alors que c'est dans le compte de résultat que figurent les subventions. Il demande donc que celui-ci soit transmis par courrier ou lors du prochain Conseil.

Monsieur le Maire cite alors Monsieur Pierre MAUROY qui avant chaque élection notamment municipale disait « En avant pour le grand frisson ! » et « les élections sont le moment de monter sur la balance pour savoir ce que l'on pèse démocratiquement ».

Monsieur le Maire reprend ces mots car il estime qu'ils correspondent bien à l'esprit de la démocratie

Monsieur le Maire conclut en remerciant encore l'ensemble des conseillers pour la qualité des échanges tout au long du mandat, leur présence aux cérémonies et leur participation active. Il souligne que chacun a respecté le devoir de représentation et remercie l'assemblée au nom des andrésiennes et des andrésiens.

**Toutes les questions à l'ordre du jour
ayant été abordées, la séance est levée
à 21H00**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013



1

LE COMPTE ADMINISTRATIF

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

Charges à caractère général

Charges de personnel

Atténuation de produits

Autres charges de gestion courante

Charges financières

Charges exceptionnelles

Excédent antérieur reporté

Atténuation de charges

Produits des services

Impôts et taxes

Dotations et participations

Autres produits de gestion courante

Produits exceptionnels

3

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

Capital des emprunts

Opérations d'investissement :

travaux

acquisitions

constructions

FCTVA

Subventions

Emprunts

Cessions

4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble de nos recettes
(hors produits exceptionnels, ordre et excédent)
progressent de 3%

Des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent de
2,8%

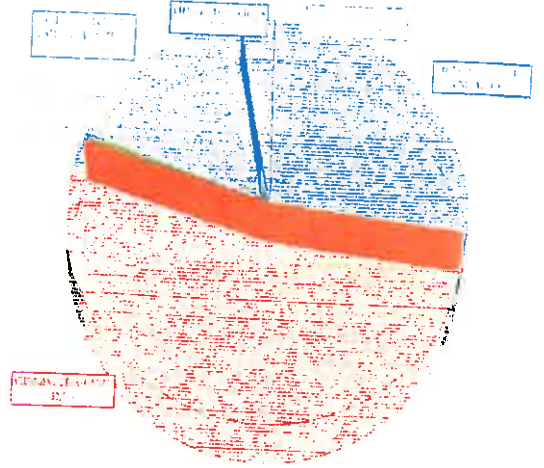
5

6

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

7

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 13 135 147 €



8

Au niveau des dépenses réelles

REALISATION 2013 :

13 135 147 €

Soit 90,75 % des crédits ouverts

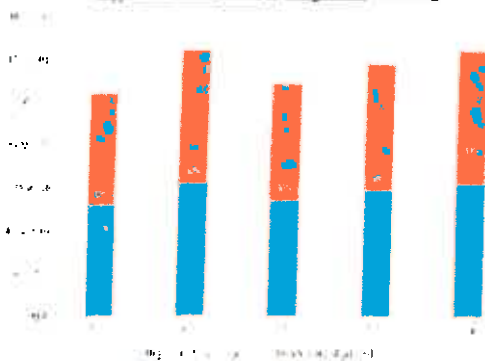
9

Dépenses de fonctionnement: quelques chiffres par secteur

10

Les charges de personnel : 53% du budget en 2013

Rapport de la manœuvre réelle au budget de fonctionnement



11

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

	Saint André / habitant 2013	Moyenne 2012 €/habitant
Charges de personnel	440	610
Charges à caractère général	206	286
Charges financières	31	34

12

Les fluides :

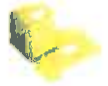
- **EAU : 121 000 €**
Tous bâtiments : 46 500 €
Piscine : 74 500 €
- **GAZ : 83 000 €**
- **ELECTRICITE : 237 000 €**



13

Les télécommunications:

- **AFFRANCHISSEMENT : 36 000 €**
- **TELEPHONIE : 107 800 €**
 - LIGNES FIXES : 40 800 €
 - INTERNET : 13 000 €
 - PORTABLES : 39 000 €
 - CARTES 3G : 15 000 €



14

Les subventions aux associations

- **CAP OFFICE :**
renouvellement de la DSP avec une augmentation du financement au 1^{er} janvier 2013 : + 90 000 €
- **Mise en place du Projet Educatif Local : 11 000 €**
- **Maintien des subventions aux associations : 1 006 500 €**

15

Les subventions aux associations

SOCIAL
CCAS : 110 376 €



16

Les subventions aux associations

PEITE ENFANCE : 995 700 €
CAP OFFICE : 915 000 €
Achat clim pour la crèche rue Vauban : 40 700 €



17

Les subventions aux associations

ECOLE : 303 120 €

Ecole La Cessole - subvention de fonctionnement	146 795 €
Ecole Saint-Joseph - subvention de fonctionnement	108 738 €
Ecole Saint-Joseph - surveillance	24 830 €
Classes de découverte	6 149 €
Voyages fin de cycle classe	1 860 €
Aide aux projets	7 404 €
Classes de BCD	2 000 €
Livres de prix	3 566 €
Livrets d'évaluation	437 €
Achat de cartouches	1 600 €



18

Les subventions aux associations

JEUNESSE . 27 438 €

Plan Educatif Local .	11 000 €
Comitat Enfance Jeunesse .	6 800 €
Club Léo Lagrange .	3 000 €
Les Scouts de France .	2 500 €
Les Scouts de France - frais de formation .	1 805 €
Les Eclaireurs et Eclairieuses	2 333 €



19

Les subventions aux associations

LA CULTURE . 253 500 €

Le Zeppelin et la Cie des Voyageurs .	158 000 €
Le Festival Blues .	72 300 €
Le Théâtre Pinocchio .	12 000 €
Le Festival Afrique .	9 000 €
La 59 ^{ème} Légion pour leur participation au POP UP .	2 000 €
Duel X pour leur participation au POP UP .	350 €
	200 €



20

Les subventions aux associations

LES JUMELAGES . 22 670 €

Les Amis de Bridge	 8 000 €
Les Amis de Dormagen .	7 800 €
Saint-André / Wieliczka .	4 485 €
Programme Jeunesse en Action Ville de Wieliczka .	1 981 €
Programme Jeunesse en Action Ville de Dormagen .	400 €



21

Les subventions aux associations

LE SPORT . 144 413 €

USSA OMNISPORTS .	86 973 €
Tournoi de foot .	35 700 €
Clubs sportifs - déplacements nationaux et stages .	22 814 €
Clubs sportifs - coût poste entraîneur sportif .	14 134 €
Tennis Club .	4 950 €
USSA VACANCES .	5 000 €
Judo Club Andrézien .	2 080 €
Corps et Métaphores .	1 500 €
USSA Cyclo .	1 400 €
Association sportive du Collège Jean Moulin .	806 €
Gym Loisirs Form .	536 €
La Boule Andrézienne .	510 €
Association sportive de l'école St Joseph .	432 €
Couraces et Passions .	400 €
Association sportive de l'école Camus Sérigné .	398 €
USEP de Lille1 .	300 €



22

Les subventions aux associations

COMMERCE ET TOURISME . 9 200 €

ARCOSA .	3 000 €
G'CAM .	1 000 €
SYNDICAT D'INITIATIVES .	5 200 €



23

Les subventions aux associations

ASSOCIATIONS DE QUARTIER . 582 €

Les riverains de la rue Georges Macrétien .	382 €
Marcel et nos Voisins .	200 €

24

Les subventions aux associations

ASSOCIATIONS SOLIDAIRES . 19 513 €



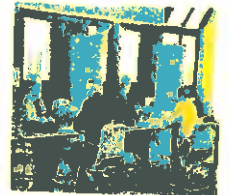
Organisme Social de Logement .	6 500 €
Secours Populaire .	4 000 €
Saint-André / Yaounde .	3 000 €
Fondation de France .	2 500 €
Club des Seniors .	1 642 €
Les Restos du Cœur .	620 €
Croix Rouge .	500 €
Les Donneurs de sang .	300 €
Association Contre la Myopathie .	169 €
Réseau Diabète Obésité Métropole Lilloise .	168 €
Séniers Actifs Solidaires .	60 €
Archipel .	54 €



Les subventions aux associations

POINT D'ACCES AU DROIT . 9 453 €

Centre Départemental d'accès au droit .	5 000 €
Association d'aide aux victimes .	2 306 €
Agence Départementale d'information sur le Logement .	1 647 €
Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie .	500 €



Les subventions aux associations

COS DU PERSONNEL COMMUNAL .

61 040 €

Les subventions aux associations

Autres associations . 13 354 €

ANIMALE DES JARDINS POUSSINS	1 254,00
CRIC DE SAINT JEAN	1 200,00
ASSOCIATION FRANÇAISE FRENCHES VELOUS ET PROTECTION CIVIL	1 140,00
AMICUS COMPTABILITEUR - SUD 59	1 077,00
AMIC VOX CHIRURG	7 480,00
CEMARIENS FANS ACTIFRE BELFORD	791,00
CEMCLA AQUARIUMS AMBROSIEN	779,00
AMIC DES COLLÈGES SAINT-JOSEPH	700,00
ATELIER CHAUVIN	680,00
AMIC DU CLANQUET	639,00
ALTERNATIVE AU TOURISME ENFANT SAINT	500,00
FEMCLA AMBROSIEN DES JEUNES DE SAINT ANDRÉ	500,00
FIS AMIC SAINT	497,00
INSTITUT LINA	439,00
YOUTH AT POINTS SAINT ANDRÉ 59	328,00
MARCHE DE LA SERRAIE	300,00
CLUB DES MARCHES	246,00
CLUB DES PÉLÉSTIENS	174,00
ASSOCIATION DES AMICUS DES POUSSINS SAINT ANDRÉ	116,00
MAIRIE PROMOUVOIR L'OLIVE	107,00
REPERES DE JARDIN	100,00
7 ACTA ASSOCIATION TEAM	100,00
CLUB GYMNASIUM	80,00

Actions en direction de l'enfance et la jeunesse
(petite enfance, CLSH, écoles et restaurant scolaire) :

3 601 000 € (y/c charges de personnel)

Dont 76 500 € d'accords de réciprocité



Actions en direction de l'enfance et la jeunesse :
la petite enfance



Actions en direction de l'enfance et la jeunesse :
les écoles



Actions en direction de l'enfance et la jeunesse :
la restauration scolaire



Actions en direction de l'enfance et la jeunesse :
Les centres de loisirs



Le séjour européen organisé
par les 12 jeunes
du Conseil des Jeunes



Ecole de musique :

555 000 € de dépenses
(y/c charges de personnel)



Santé - Interventions sociales et actions en faveur des
personnes âgées : 702 000 €



Actions en faveur du sport :

1 066 000 €
y/c frais de personnel



Saint André

Piscine : 722 000 € de dépenses
(y/c charges de personnel)



37

Saint André

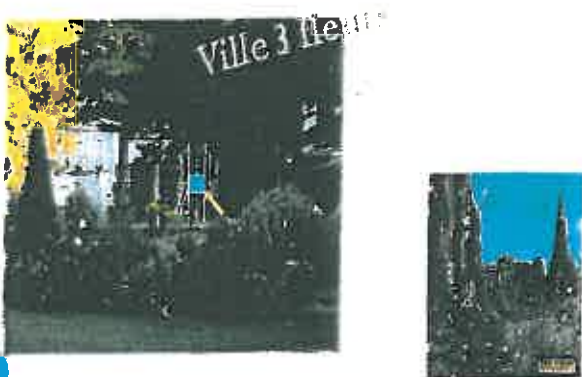
Entretien du patrimoine : 1 900 000 €
(y/c charges de personnel)



38

Saint André

Service Environnement : 619 000 €
(y/c charges de personnel)



39

Saint André

Entretien des Espaces Verts par entreprises : 125 500 €



40

Saint André

Travaux en régie : 800 000 €
(y/c charges de personnel)



41

Saint André

Animations culturelles : 820 600 € (y/c charges de personnel)



42



Les Mauvaises Langues et Gérard Lenorman

43



44



45



46



47



48



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

55

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :
13 674 825 €



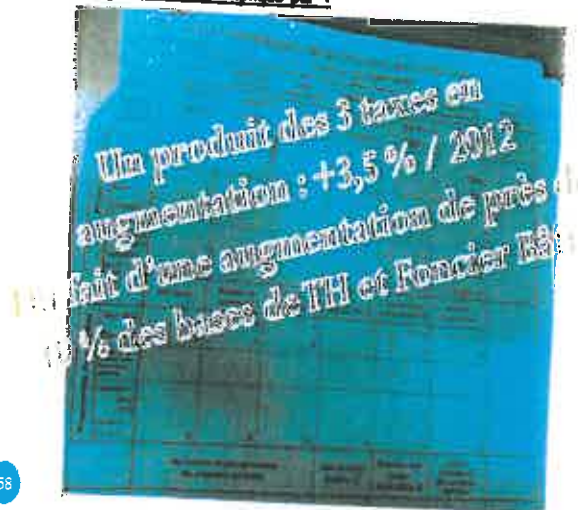
56



L'ensemble de nos recettes
(hors produits exceptionnels, ordre d'exécution)
augmente de 3 % par rapport à 2011
et ce malgré une baisse du taux de l'IMU de près de 2%

57

Cette légère hausse s'explique par :



58

Cette légère hausse s'explique par la prise en compte du dernier
recensement par :



59

Cette légère hausse s'explique par la confirmation de la progression des
prestations offertes par la ville :



60

Saint André

Cette légère hausse s'explique par la confirmation de la progression des prestations offertes par la ville :



61

Saint André

Cette légère hausse s'explique par la confirmation de la progression des prestations offertes par la ville :



62

Saint André

Cette légère hausse s'explique par la confirmation de la progression des prestations offertes par la ville :



63

Saint André

Cette légère hausse s'explique par la confirmation de la progression des prestations offertes par la ville :



64

Saint André

Cette légère hausse s'explique aussi par :



65

Saint André

Cette légère hausse s'explique aussi par :



66

Une hausse de la Taxe sur l'électricité



Avec une stabilité de la fiscalité reversée de LMCU :



Et ce, malgré une baisse :



Et ce, malgré une baisse :



Et ce, malgré une baisse :



LA FISCALITE

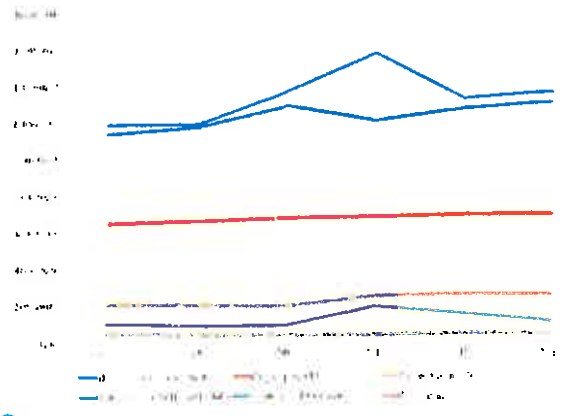
Article	2013	2012	Evolution	2013	2012	Evolution
Produit des taxes	1 200 000	1 100 000	9%	1 200 000	1 100 000	9%
Produit des taxes	1 200 000	1 100 000	9%	1 200 000	1 100 000	9%
Produit des taxes	1 200 000	1 100 000	9%	1 200 000	1 100 000	9%
Produit des taxes	1 200 000	1 100 000	9%	1 200 000	1 100 000	9%
Produit des taxes	1 200 000	1 100 000	9%	1 200 000	1 100 000	9%

La répartition du produit des 3 taxes :



EVOLUTION

Dépenses Réelles de Fonctionnement / Recettes Réelles de Fonctionnement



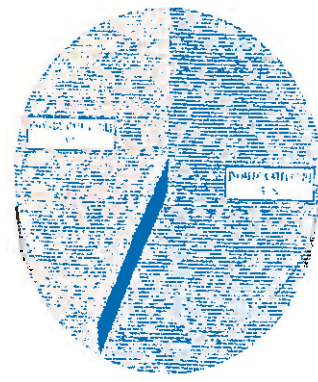
RESULTATS 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat cumulé de clôture 2012 : 2 498 280,92 €
 Excédent de l'année 2013 : 10 188,61 €
 Excédent cumulé de clôture 2013 : 2 508 469,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 1 245 254 €



Au niveau des dépenses réelles

REALISATION 2013 :

1 245 254 €

Après la construction de la crèche en 2011 et 2012,
des dépenses d'équipement revenues au niveau 2010.

79

Dépenses d'investissement: quelques chiffres par secteur

80

ECOLES

Groupe Scolaire Schuman



81

ECOLES

Groupe Scolaire Les Peupliers



82

ECOLE DE MUSIQUE



83

TRAVAUX



84

Saint André

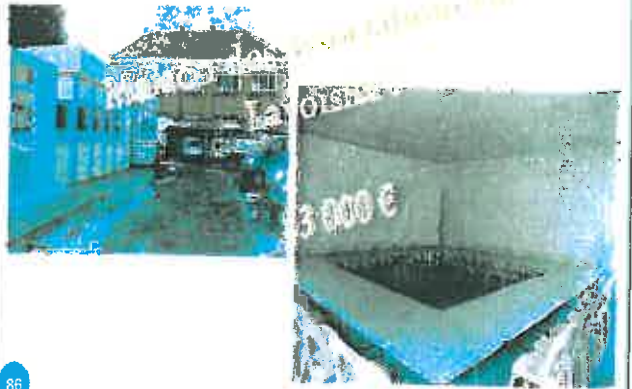
TRAVAUX



85

Saint André

NOUVEAUX LOCAUX ASSOCIATIFS



86

Saint André

LE CIMETIERE



87

Saint André

SECURITE et ACCESSIBILITE



88

Saint André

ENVIRONNEMENT



89

Saint André

ENVIRONNEMENT



90

ENVIRONNEMENT



DEVELOPPEMENT DURABLE



ANIMATION CULTURE



ANIMATION CULTURE



ACHAT DE TERRAINS



Remboursement du capital de la dette :
703 920 €



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT ET CESSIONS

1 453 000 €



FCTVA : 493 000 €

Objectifs du plan de relance réalisés en 2010 permettant la pérennisation de la récupération de la TVA à N-1.

En 2013, nous avons donc récupéré 15,482 % de FCTVA sur les dépenses d'investissement 2012 (crèche notamment)

Des subventions

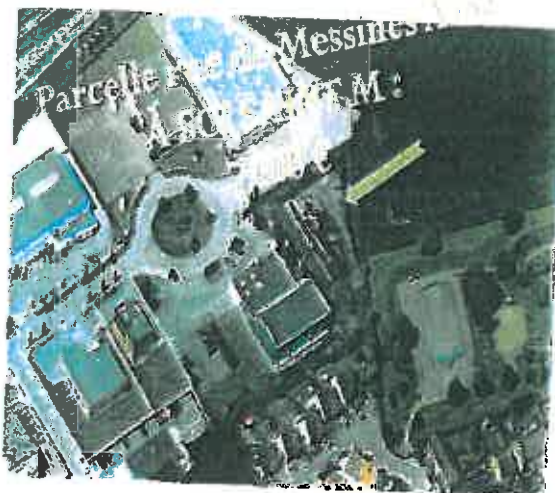


Des subventions



Les cessions :
275 357 €





Webenchères.com

ACTIVITÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Centres de services
Activité de services

L'emprunt 2013

Pour financer nos projets d'investissement, et équilibrer notre section d'investissement, nous avons conclu 1 prêt d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit Agricole (sur 15 ans - taux fixe de 4,08%)

Gestion de la dette

La dette en capital

Remboursement du capital : 703 920 €

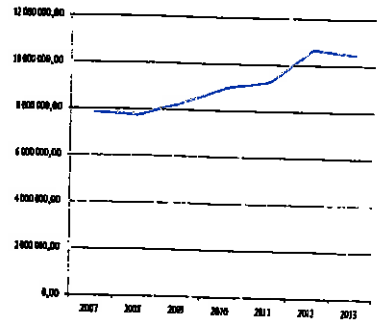
La dette est couverte par nos ressources propres, à savoir :

- Les cessions : 275 357 €
- Le FCTVA : 433 000 €
- Les amortissements : 256 000 €

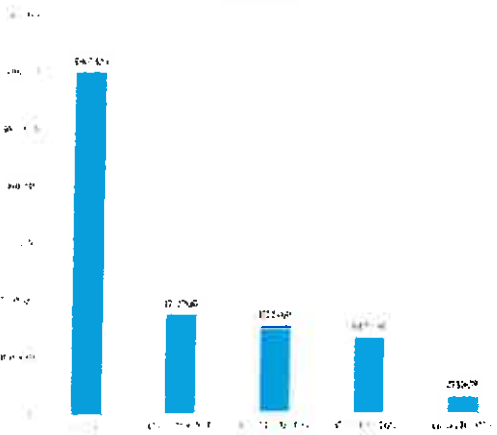
Gestion de la dette

	Saint-André / habitant 2013	Moyenne 2012 €/habitant
Encours de la dette au 31/12/2013	909	1046
Annulé de la dette 2013	31	27

Gestion de la dette



PRESENTATION DE LA DETTE PAR PRELEVEMENTS



PRESENTATION DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX



RESULTATS 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat cumulé de clôture 2013 :	2 026 021,09 €
Résultat excédentaire 2013 :	461 814,39 €
Excédent cumulé 2013 :	2 487 835,48 €
Reportis :	-568 135,92 €
Excédent cumulé avec les reportis 2013 :	1 919 699,56 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

DEPENSES TOTALES : 15 018 911 €

89 % EN INVESTISSEMENT
11 % EN FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT
13 666 601 €

INVESTISSEMENT
1 352 310 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

RÉCETTES TOTALES 15 490 914 €

12 % EN INVESTISSEMENT
88 % EN FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

13 676 790 €

INVESTISSEMENT

1 814 124 €